

## TÉLÉTRAVAIL

---

- ▶ **Considérant que le télétravail ne fait plus l'objet d'une recommandation par le gouvernement.**
- ▶ **Considérant que le télétravail sur une base volontaire peut impliquer que vous fournissiez certains équipements (ordinateur, service internet ou autres).**

Tel qu'annoncé lors de la dernière réunion du Conseil des déléguées et délégués, nous vous demandons de remplir un court sondage portant sur le télétravail au plus tard le 3 décembre 2021 en cliquant [ICI](#).

Votre équipe syndicale  
Le 25 novembre 2021